

L'ECHO CITOYEN



DANS CE NUMÉRO

ÉDITO	3
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS	4-9
VIE COMMUNALE	10-22
VIE ASSOCIATIVE	23-32
AGENDA	33-36
COMMERCE DE PROXIMITÉ	37
VIE PRATIQUE & CALENDRIER ÉCHO CITOYEN	38
FESTIVAL « LES HERBES FOLLES' »	39-44

Chères Saussannaises, chers Saussannais,

« Des décisions difficiles et impopulaires mais nous sommes contraints de les assumer »

Vous êtes informés et pouvez constater que ville après ville, village après village, les budgets des collectivités locales, votés en ce début d'année, affichent pour le plus grand nombre des décisions difficiles à prendre par leurs élus. Saussan n'est malheureusement pas épargné.

Les communes participent depuis 2014 au redressement des comptes publics à hauteur de 2 milliards d'euros/an jusqu'en 2017.

Lors du dernier congrès des maires le Président de l'Association des Maires de France, François BAROIN, a rappelé que « les dotations ne sont pas une obole demandée à l'État, c'est de l'argent que doit l'État aux communes et aux intercommunalités »

Avant de rajouter que « les collectivités n'étaient pour rien dans le déficit de l'État parce que nous, nous n'avons pas le droit de faire du déficit, mais nous portons 70 % de l'investissement public »

Effectivement les communes ont l'obligation sous peine de sanctions d'élaborer leur budget à l'équilibre.

Le Président de la République a annoncé qu'il réduit de moitié cette participation pour l'année 2017.

1. La baisse des dotations de l'Etat : Recettes :

- 2013 : 210072 €
- 2014 : 207514 €
- 2015 : 162281 €
- 2016 : 131807 €

Soit une baisse cumulée de :-**78265 € / 3 ans**.

Malgré l'effort de l'Etat, le budget 2017 restera impacté de cette participation.

2. Impôts et taxes :

Recettes :

- 2013 : 832 000 €
- 2014 : 844 243 €
- 2015 : 763 344 €

2016 : 703 756 € (avant augmentation des taux)

Soit une baisse cumulée de :-**128 244 €**.

En 2013 et 2014 des taxes sur les terrains devenus constructibles et taxes d'urbanisme sont venues conforter les recettes.

3. Les attributions de compensation Métropole :

Elles pèsent 167 896 € au total. Si 106 806 € représentent le transfert de charge vers la métropole, **61 090 €** sont destinés à l'investissement voirie et espaces publics qui viennent impacter notre fonctionnement, somme fixe et annuelle en dépense nouvelle.

Nous avons fixé une augmentation des taux d'imposition de **8%** pour nous permettre, d'une part de compenser ces baisses et d'autre part de boucler notre budget primitif 2016 à l'équilibre.

Malgré ça la perte de ressource en impôts et taxes s'élève à : - **76 705 €/4ans**.

Soit une perte globale de ressources en fonctionnement de : **216 060 €/4 ans**.

Les taux d'imposition 2016 :

- Taxe d'Habitation : 18.27% + 8% = **19.73%**
- Taxe foncière bâti : 19.91% + 8% = **21.50%**
- Taxe foncière non bâti : 129.84% + 8% = **140.22%**

Malgré cet effort, il ne suffira pas à pérenniser la situation pour les années prochaines.

Une de nos portes de salut sur plusieurs années serait les recettes engendrées par l'ouverture de la ZAC.

Pour les communes si les ressources baissent, les charges fixes de fonctionnement sont incompressibles voire augmentées par la multiplication d'obligations et de charges nouvelles imposées par les lois Gouvernementales.

Cette situation financière devait vous être exposée car elle nous oblige à prendre des décisions difficiles et impopulaires mais que nous sommes contraints d'assumer.

« Initiés en 2014/2015 puis transférés à la Métropole les projets démarrent cette année »

LES INVESTISSEMENTS 2016 :

Les projets initiés par la commune en 2014/2015 et concernant la voirie et les espaces publics ont dû être transférés à la Métropole.

Prorogés les projets suivants démarrent cette année :

- Réhabilitation du Chemin des Saliniers
- Réhabilitation du Chemin des canaux
- Rénovation de l'éclairage public (2ème tranche)
- Réhabilitation de la Place de l'Eglise

Autres investissements :

Equiperment du Centre Culturel - Salle des TROBARS

Travaux de conformité électrique aux écoles

Travaux de conformité pare foudre de l'église

Travaux de conformité éclairage sécurité dans les bâtiments publics (Baies à LED)

Chers concitoyens, dès la rentrée de septembre nous organiserons une réunion publique pour faire le bilan général à mi-mandat.

Lors de cette rencontre nous pourrons échanger, débattre sur les points qui vous sembleront indispensables d'exposer.

« Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de l'Echo Citoyen, d'agréables vacances d'été ».

Le Maire, Joël VERA

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 Avril 2016

N°D 19 04 2016-3

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient à l'assemblée de décider par délibération de l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2015.

Rappel de résultat de clôture de l'exercice 2015 :

⇒ Excédent de fonctionnement 2015 : 27 963.72 €

⇒ Déficit d'investissement 2015 : 91 309.27 €

⇒ **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015**
= 206 596.35

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **12 voix pour dont 2 pouvoirs et 2 abstentions de :**

- **REPRENDRE** en section d'investissement (article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 90 158.32 €.

N°D 19 04 2016-4

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal dans le cadre des prévisions budgétaires de l'exercice 2016 d'augmenter le taux d'imposition de 8%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 voix contre**

- **DECIDE** les taxes d'imposition suivantes :
 - Taxe d'habitation : 19.73 %
 - Taxe foncière (bâti) 21.50 %
 - Taxe foncière (non bâti) 140.22 %

N°D 19 04 2016-5

BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016, qui se décom-

pose comme suit :

- section de fonctionnement :

* Dépenses : 1 432 390.62 €

* Recettes : 1 432 390.62 €

- section d'investissement :

* Dépenses : 585 997.85 €

* Recettes : 585 997.85 €

Après délibération,

le Conseil Municipal **DECIDE** par **14 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 2 voix contre**,

- **D'ADOPTER**, par chapitre, le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016.
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions budgétaires approuvées et à procéder, à l'intérieur de chaque chapitre, aux virements de crédits entre articles, nécessités par la gestion.

Séance du 10 Mai 2016

N° D 10 05 2016 - 1

COMPTE DE GESTION 2015

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Cournonterral et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

N° D 10 05 2016 - 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif dressé par le Maire.

Il indique les résultats de l'exercice 2015 figurant au compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 1 671 683.25 €

* Dépenses : 1 374 928.58 €

Résultat SECTION : excédent : 296 754.67 €

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes : 212 827.58 €

* Dépenses : 302 985.90 €

Résultat de La Section :

déficit: 91 158.32 €

Le résultat global du budget 2015 est donc de : 20 596.35 €

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite au compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015,
2. de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
3. d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2015 tels que présentés.

Après que le Maire ait quitté la séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du même code, Fanny VIDAL, ayant été élue présidente de séance, invite les membres présents à statuer sur les propositions sus énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par **12 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 2 voix contre**, d'adopter le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015.

N° D 10 05 2016 - 3a

A - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été prévue au budget primitif 2015 pour les subventions aux associations.

Il propose la répartition :

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITION
6574	Tennis Club	1000.00
6574	La joie de lire	1150.00
6574	« Plume & Bulle »	22000.00
6574	Syndicat des Chasseurs	200.00
6574	Impulsion	500.00
6574	Foyer Rural	2100.00
6574	Anciens Combattants	200.00
6574	Internote	1050.00
6574	Club Vène et Mosson	140.00
6574	Empreinte et Terre	900.00
6574	A.P.E.S.A.	250.00
6574	Tambourin	350.00
6574	Association sportive du Collège de Fabrègues	100.00
6574	Foyer socio éducatif	100.00
6574	Génération mouvement	140.00
6574	K danse	280.00
6574	RASED	200.00
6574	L'Olivier	140.00
6574	D'Aïci d'Alaï	140.00

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mai 2016 (suite)

N° D 10 05 2016 - 3a (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 voix contre**, adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les mandats correspondants.

N° D 10 05 2016 - 3b

B) COOPÉRATIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été votée au budget primitif 2016 une enveloppe globale pour la subvention aux coopératives scolaires inscrite au compte 657361.

Monsieur le maire propose l'adoption de la répartition des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

*100€ seront déduits pour participation à la convention

	Proposition
Coopérative scolaire maternelle	1 700.00 €
Coopérative scolaire primaire	2 600.00 - 100 €*

tennis/école élémentaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte par **13 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 voix contre** la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les mandats correspondants.

N° D 10 05 2016 - 3c

C) ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été votée au BP 2016 une enveloppe de 3 000.00 € pour la subvention au CCAS inscrite au compte 657362

Monsieur le Maire propose l'adoption de cette subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte par **13 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 voix contre** la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les mandats correspondants.

N° D 10 05 2016 - 4

DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSE :

L'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Lors de la séance du 14 avril 2014, le Conseil Municipal confiait au Maire un certain nombre d'attributions. Or, le Trésorier de la Commune nous alerte sur l'augmentation des recettes de régies.

Afin, de faciliter la bonne marche de l'administration Communale, il est proposé de compléter les délégations données par le Conseil Municipal au maire avec une nouvelle disposition :

- de créer ou modifier une régie.

Après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 abstentions**,

DECIDE de confier au Maire pour la durée de son mandat la délégation suivante :

- la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

N° D 10 05 2016 - 5

TRANSFERT EMPRUNT VOIRIE

Vu article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2014-1605 du 23 décembre 2014, publié au Journal officiel du 26 décembre 2014, portant création de la métropole « Montpellier Méditerranée Métropole » par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D 28 03 2014 1 du 28 mars 2014 relative à l'élection de Monsieur Joël VERA en qualité de Maire,

Considérant que le régime des transferts de compétences défini aux articles L 5211-5-III et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice,

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mai 2016 (suite)

N° D 10 05 2016 - 5 (suite)

Considérant que la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire, elle est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats, portant notamment sur des emprunts affectés et des marchés,

Monsieur le maire donne les références de l'emprunt concerné ci-dessous :

Commune	Prêteur	n° de contrat	capital d'origine	CRD au 1er janvier 2016
SAUSSAN	CRCA	01KZJP01PR	150 000.00	130 868.79

Après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 3 pouvoirs et 2 voix contre le Conseil Municipal**

DECIDE :

Article 1 : le contrat d'emprunt réalisé par la Commune de Saussan pour financer les compétences transférées sera transféré à la Métropole de Montpellier au 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : le contrat concerné est le suivant :

Commune	Prêteur	n° de contrat	capital d'origine	CRD au 1er janvier 2016
SAUSSAN	CRCA	01KZJP01PR	150 000.00	130 868.79

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces relatives aux contrats visés à l'article 1.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la Commune de Saussan et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

N° D 10 05 2016 - 6

MISE A DISPOSITION DE LA MÉTROPOLÉ DES MOYENS ET MATÉRIELS DE LA COMMUNE DE SAUSSAN

Montpellier Méditerranée Métropole a été créée par Décret n°2014-1605 du 23 décembre 2014, par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

A ce titre à compter du 1^{er} janvier 2015 la Métropole de Montpellier est devenue compétente pour exercer en lieu et place des Communes, en plus des compétences d'ores et déjà exercées par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, l'ensemble des compétences dévolues aux métropoles et précisées à l'article L5217-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans le cadre de ce transfert de compétences, la Commune de SAUSSAN met à disposition par convention de la Métropole les locaux, matériels et véhicules nécessaires à l'exercice de ces compétences dont la liste sera annexée à ladite convention de mise à disposition.

Les locaux mis à disposition, seront utilisés par la Métropole à son usage exclusif pour la réalisation de ses missions de service public.

Il est à ce sujet expressément convenu que tout changement de destination, qui ne serait pas autorisé par la Commune, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

Les principes suivants ont été convenus :

Concernant les véhicules et matériels utilisés à plus de 50% par la Métropole pour l'exercice de la compétence transférée, ces derniers sont transférés en pleine propriété à la Métropole. Cependant, certains de ces véhicules et matériels sont nécessaires pour l'exercice en partie de compétences restées communales, notamment le transport de matériel utilisé lors des manifestations organisées par la Commune.

En conséquence la Métropole les mettra pour partie à disposition de la Commune. La convention fixera les conditions et modalités de cette mise à disposition, notamment les conditions de facturation. La liste des véhicules et matériels concernés sera actée en annexe de la convention de mise à disposition.

Concernant les véhicules et matériels utilisés à moins de 50% par la Métropole pour l'exercice de la compétence transférée, ces derniers ne sont pas transférés à la Métropole.

En conséquence, la Commune les mettra pour partie à disposition de la Métropole. La convention fixera les conditions et modalités de cette mise à disposition, notamment les conditions de facturation. La liste des véhicules et matériels sera actée en annexe de la convention de mise à disposition.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mai 2016 (suite)

N° D 10 05 2016 - 6 (suite)

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise à disposition par la Commune à la Métropole de biens, véhicules et matériels nécessaires à l'exercice de compétences transférées dont la liste est actée en annexe de la convention de mise à disposition.
- **AUTORISER** la mise à disposition partielle par Montpellier Méditerranée Métropole de véhicules et matériels transférés à la Métropole mais nécessaires à la Commune pour l'exercice en partie de compétences restées communales.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que ses annexes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 2 pouvoirs et 2 voix contre** :

- **AUTORISE** la mise à disposition par la Commune à la Métropole de biens, véhicules et matériels nécessaires à l'exercice de compétences transférées dont la liste est actée en annexe de la convention de mise à disposition
- **AUTORISE** la mise à disposition partielle par Montpellier Méditerranée Métropole de véhicules et matériels transférés à la Métropole mais nécessaires à la Commune pour l'exercice en partie de compétences restées communales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que ses annexes.

N° D 10 05 2016 - 7

CONVENTION OPEN-DATA

Monsieur le Maire rapporte :

L'ouverture des données ou 'OPEN DATA' consiste à mettre à disposition des données publiques aux citoyens et aux entreprises et de faciliter leur réutilisation afin de favoriser l'innovation.

En effet, la réutilisation libre, facile et gratuite des informations publiques permet à des entrepreneurs de créer de nouveaux services ou des applications innovantes. Montpellier Méditerranée Métropole a toujours favorisé le développement des technologies sur son territoire et l'Open Data relève de cette même volonté.

Ce droit de réutilisation a été impulsé par la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 qui a été transposée en France par l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques qui a elle-même modifié la loi du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration, le public et diverses transpositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans une démarche visant à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité par le développement de services numériques, notamment en poursuivant le développement de la plateforme mutualisée d'OPEN DATA et souhaite faire participer ses 31 Communes membres à ce projet.

Au regard des contraintes techniques et juridiques inhérentes à la mise à disposition de ces données numériques et afin de garantir à l'ensemble des Communes membres un service sécurisé et de qualité pour un coût optimal, Montpellier Méditerranée Métropole a en effet souhaité développer une solution mutualisée de mise à disposition dématérialisée des données publiques en partenariat avec ses Communes membres dans le cadre des articles L5216-7-1 et L5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la présente convention de mise à disposition des services, Montpellier Méditerranée Métropole assure les prestations suivantes :

- acquisition et maintenance de serveurs dédiés à la solution mutualisée de plateforme OPEN DATA,
- hébergement et sauvegarde des informations du système mutualisé,
- maintenance et mise à jour du portail,
- paramétrage de la charte graphique,
- assistance pour la mise en œuvre de la plateforme au sein de la Commune. Les agents responsables de la mise à jour des données ouvertes pourront bénéficier de formations proposées par Montpellier Méditerranée Métropole en rapport avec la plateforme.

Cette mise à disposition de données numériques publiques ouvertes, participe au développement économique du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et à l'amélioration des services publics relevant de sa compétence. Cette prestation est donc effectuée à titre gratuit pour le compte de la Commune.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 Mai 2016 (suite)

N° D 10 05 2016 - 7 (suite)

La présente convention est conclue à compter de sa notification à la Commune jusqu'au 31 décembre 2016 puis pour deux années supplémentaires.

En conséquence, il est proposé au conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition de services avec la Métropole,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

N° D 10 05 2016 - 8

AUTORISATION DE LANCER LES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN LOCAL DE LA MDJ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réhabiliter le logement situé au-dessus de la mairie en appartement de type F3. Ce logement sera destiné à la location.

En conséquence, il est proposé au conseil de donner l'autorisation de lancer les travaux et la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux et la mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des organismes (Montpellier Méditerranée Métropole, Conseil Régional, CAF, Fond de soutien à l'investissement public local et tout autre organisme compétent).

N° D 10 05 2016 - 9

DEMANDE DE SUBVENTION TOTAL FESTUM

Monsieur le Maire expose au Conseil le programme des festivités de la Saint-Jean et indique qu'elles peuvent

s'inscrire dans le cadre des manifestations régionales Total Festum en vue de promouvoir la langue et la culture occitane.

Il propose au conseil de demander une subvention auprès du Conseil Régional et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le conseil après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **approuve** cette proposition et charge Monsieur le Maire de mener à bien cette procédure.

N° D 10 05 2016 - 10

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une augmentation sur les tarifs cantine est souhaitable. En effet, les tarifs exercés par la Société Martel (ancien traiteur) et ceux de SHCB (nouveau traiteur) révèlent une différence de 0.28€. Il convient donc d'augmenter les tarifs comme suit :

TRANCHES QUOTIENT	CATEGORIES	TARIFS 2016/2017
0 à 299	A	1.78
300 à 499	B	3.38
500 à 799	C	3.68
800 à 899	D	3.98
900 et plus	E	4.18

Après en avoir délibéré par **13 voix pour dont 2 pouvoirs et 2 voix contre**, le conseil :

- **APPROUVE** la tarification ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2016

N° D 10 05 2016 - 11

DÉNOMINATION DE CHEMIN

Monsieur le Maire expose au Conseil que deux agriculteurs se sont installés et ont bâti leur entrepôt au droit de ce chemin et qu'il convient de renommer le chemin de Saussan à Lavérune et au Tourtoul pour alléger l'adresse postale. Il propose donc de simplifier le nom en « Chemin du Tourtoul »

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** le conseil :

APPROUVE la dénomination : Chemin du Tourtoul

PRÉVENTION DU MOUSTIQUE TIGRE



Implanté dans l'Hérault depuis 2011, la taille du moustique tigre varie fortement mais il est beaucoup plus petit que certaines photos peuvent le suggérer et mesure moins d'1 cm. Ils sont généralement plus petits que le moustique commun (épais d'un demi mm, et long de 2 mm).

Attention, le virus ZIKA se propage par le moustique tigre qui pique en journée (matin et fin d'après-midi généralement).

1/ PARTIR À LA CHASSE AUX EAUX STAGNANTES ... C'EST 50 % DU SUCCÈS !

- Jardinières et pots de fleurs: raisonnez leur arrosage, jamais d'eau apparente.
- Réserves d'eau (bidons, bacs pour arrosages) : couvrez-les de toile, moustiquaire, tissu.
- Bassins d'agrément : entretenez-les régulièrement. Vous pouvez également y introduire des poissons rouges friands de larves.
- Matériels de jardin, jouets, tous réceptacles potentiels d'eau : videz-les puis retournez-les ou rentrez-les.
- Piscines : entretenez-les régulièrement, bâchez-les (mais évacuez l'eau retenue par les bâches) ou videz-les.

2/ DE PLUS

- Optez pour des vêtements larges et clairs, les moustiques tigres sont attirés par les couleurs foncés.
- Equipez vous de moustiquaires pour les bébés.
- Mettez des bougies dans votre jardin pour détourner l'attention des moustiques tigres.
- Elles dégagent, en effet, des grandes quantités de CO₂. On sait que les moustiques tigres y sont particulièrement sensibles.
- Utilisez des répulsifs cutanés (principes actifs reconnus : du DEET de l'IR3535 ou de l'Icaridine) mais évitez les huiles essentielles non homologuées.

3/ LES PRODUITS À OUBLIER !

- **Les applications Smartphones** qui prétendent éloigner les moustiques par l'émission d'ultrasons sont nombreuses. Elles sont pourtant parfaitement inutiles. Testées et désapprouvées par plusieurs magazines.
- **Les bracelets anti-moustiques** : si les produits qu'ils diffusent peuvent être efficaces, ils ne le sont qu'au niveau de la zone du bracelet. Tout juste vous protéger ont-ils l'avant-bras si vous le mettez au poignet et le mollet si vous le placez sur votre cheville... Il vaut donc mieux choisir des sprays à étaler sur les surfaces découvertes de votre peau.
- Bien que très populaire, **la citronnelle** sous ces différentes déclinaisons (bougies, huile, spray) n'est pas l'idéal. Son efficacité est réduite à quelques espèces seulement, et le moustique tigre n'en fait pas partie.



CULTURE, ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE

Membres : B. GRENIER

J. BERNON - S. LANDIER - G. RISSO

Bilan de la saison

La saison culturelle 2015-2016 « Voyages Voyages... » a pris fin le 13 mai avec un très beau concert de musique russe par le groupe 'Zima' devant une centaine de spectateurs.

Nous avons cherché à présenter une diversité de spectacles de façon à satisfaire tous les goûts : théâtre impertinent, musiques du monde, jazz, flamenco, conférence sur la peinture et l'exposition de Guy de Rosso.

A cela c'est ajouté comme chaque année les riches représentations de nos associations. Conférence et ateliers de D'AICI, D'ALÁÍ, expositions remarquables d'Empreinte et Terre, d'Impulsion et de Vène et Mosson, la Bibliothèque : Bébés lecteurs, film sur les vendanges, lecture de Stefano Benni, les conférences de l'Olivier...

Saussan, grâce à la contribution de tous, a ainsi une forte animation culturelle tout au long de l'année.

Une ouverture aux arts et aux autres

Cet échange avec les arts nous le maintiendrons et l'amplifierons car l'éducation et la culture sont indispensables à l'éveil de la personnalité de chacun. Chaque représentation permet aussi aux Saussannais de se retrouver et de partager leurs expériences.

Saison octobre 2016 à mai 2017

La prochaine édition aura pour thème « A nos amours ». La programmation est en cours, elle vous sera donnée dans le bulletin de septembre. La saison commencera par un travail intercommunal avec l'arc ouest dédié aux livres. Saussan y participe en créant un salon des revues le samedi 1 octobre.

Deux expositions sont en préparation. L'une rendra hommage au talent de notre caricaturiste Karak, l'autre sera proposée par Vène et Mosson sur notre thématique.

Programmation

Juin 2016

Les représentations artistiques de fin d'année du foyer rural : théâtre, exposition, guitare, danse zumba et de Kdanse.

La culture occitane sera très présente avec les manifestations de Total Festum (voir programme).

Juillet 2016 : une grande fête des arts

Nous vous donnons rendez-vous les **22,23,24 juillet 2016** pour vivre le premier festival de Saussan intitulé « Festival Les Herbes Folles ».

Face au nombre de festivals locaux l'été, il fallait donner à Saussan son originalité. Nous nous sommes inspirés de la relation étroite qu'entretient notre Commune avec la nature.

Le « Festival Les Herbes Folles » se consacre à l'improvisation dans les arts. Comme des herbes sauvages dans un jardin domestiqué, l'improvisation bouleverse la pratique artistique. Nous sommes les seuls en France à faire valoir cette direction artistique. Seule la Grèce a un festival pluridisciplinaire sur l'improvisation.

L'improvisation est devenue dès le début du XXème siècle une expression de liberté de création qui a modifié les règles de convention et engendré de nouveaux chemins artistiques.

Valoriser le hasard comme acte fondateur d'une démarche c'est s'opposer à l'irréversibilité d'un destin. Au temps consommable de notre société, le festival propose un art du vagabondage.

CULTURE, ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE

Il ouvre sa programmation à tous les champs des communautés artistiques et apporte son soutien aux artistes émergents. En cela il permet une visibilité des artistes de la relève.

Il se déroule au Centre Culturel dans sa salle de spectacle 'Salle des Trobars' pour les arts visuels et sonores. Sur son terrain adjacent sont organisés les spectacles.

En accord avec un principe d'accès et de valorisation de la culture pour tous, le festival est en entrée libre.

Pour le construire nous avons obtenu le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette contribution permet au festival de ne créer aucun impact financier pour notre Commune.

(voir le programme détaillé dans l'agenda)

Le festival met en place aussi une résidence d'artiste. La création réalisée sera présente durant les trois jours.

La conférence de presse du festival aura lieu au Café Gazette de Montpellier le **5 juillet à 18h. (ouverte au public)**

Tous nos remerciements aux Saussannais Gilles Ceuille pour la création du logo du festival et à Baptiste Teyssendier pour la création de l'affiche et des futurs flyers.

« El Duende no se repite, como no se repiten las formas del mar en la borrasca. » Federico Garcia Lorca »

Projet en cours

Avec l'historien Louis Secondy nous avons décidé d'écrire un livre sur Saussan.

Au travers de documents historiques et de témoignages de Saussannais, nous allons retracer l'histoire de Saussan depuis ses origines jusqu'à presque nos jours.

Ce devoir de mémoire permettra à chacun, ancienne ou jeune génération, de connaître les diverses étapes de la construction du village auquel il appartient.

Si vous avez des documents ou visuels concernant notre Commune, n'hésitez pas à nous contacter.

Suivez les actualités sur la page Facebook :

www.facebook.com/saussanculture



ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS

Membres : Christine VIGROUX

M. GANGA - B. GRENIER - M. HOUVENAGHEL

A. ROUX - A. SIINO - N. SOLBES

ÉCOLE

VIE SCOLAIRE :

Nous remarquons, depuis quelques mois, que certains comportements d'enfants ne sont pas adaptés à la vie en collectivité et au respect des adultes encadrants.

La commission enfance jeunesse travaille actuellement sur la mise en place d'une charte de bonne conduite mais aussi sur un système de sanctions qui pourront être appliquées par le personnel de l'Alae et l'Alsh.

Ce projet sera présenté en conseil d'école aux directrices, aux professeurs et aux parents d'élèves.

Le programme adopté sera mis en place à partir de la rentrée de septembre 2016.

Cet axe est en cohérence avec le PEDT 2016-2018.

« VIVEZ BOUGEZ » :

Mme Roustit a inscrit sa classe dans le programme « Vivez Bougez ».

Ce programme a été mis en place par la Ligue contre le cancer et en partenariat avec l'académie afin d'inciter les enfants et les familles à mener des activités physiques (sport, jardinage...).

Les enfants ont cumulé des cubes d'énergie et ont pu être sélectionnés pour une journée au MHB à Bougnol.

La municipalité tient à la remercier vivement pour cette belle initiative. Et bravo à tous !

CANTINE SCOLAIRE :

Dans le cadre du changement de prestataire de la cantine scolaire, nous avons sélectionné en collaboration avec les Communes de Lavérune, Murviel et Pignan la société SHCB.

Ce prestataire avait été sélectionné de par la qualité des produits proposés, de l'approvisionnement en circuit court, des animations et surtout des produits Bio.

Mme Léal, responsable de la cantine et Mme Vigroux, adjointe enfance jeunesse, ont visité le site de production de ce prestataire afin de vérifier l'application

du cahier des charges. Nous avons pu constater qu'il n'y avait que très peu de stocks mais une grande majorité de produits frais avec un arrivage quotidien. Toute l'équipe de cette entreprise est fortement attachée à la qualité et prend vraiment en compte les retours effectués par les enfants.



Nous avons également eu le plaisir de tester les repas en compagnie du représentant en charge de l'alimentation de la Métropole (photo ci-dessous).



ENFANCE & JEUNESSE & SPORTS (suite)

CANTINE SCOLAIRE (suite)

Bonne nouvelle pour l'environnement ! Nous constatons une forte baisse de la quantité de déchets depuis le changement de prestataire ☺.

Depuis le 1er novembre 2016, le surcoût du prix du repas n'avait pas été répercuté aux familles.

Financièrement, nous ne pouvons pas, malheureusement, maintenir cette position. Il a donc été voté, lors du Conseil Municipal du 19 avril 2016, de n'impacter sur la grille tarifaire de la rentrée que le coût complémentaire des repas, soit 0,28 centimes.

Nous n'avons pas impacté l'augmentation complémentaire sur les pique-niques de l'ALSH.

PEDT (plan éducatif du territoire) :

Le PEDT 2016-2019 a été réalisé en concertation avec les Directrices des écoles maternelle et élémentaire, la directrice de l'ALAE et ALSH, la directrice de la MDJ, les représentants des parents d'élèves, les représentants des associations, les élus enfance-jeunesse.

Les structures concernées par le périmètre du PEDT sont l'école, l'ALAE, l'ALSH et la MDJ.

2 axes majeurs ont été retenus :

- **LE BIEN VIVRE** : des actions seront menées autour de ce thème comme le bien manger, la découverte des produits de saisonnalité, le sel, le recyclage, le sport, l'alimentation, l'eau, la fabrication de meubles en cartons, les oliviers, l'élevage (moutons, lapins, poules...), la visite des champs...

L'objectif est d'unir les familles autour de cette thématique.

- **LA CITOYENNETÉ** : nous allons centrer les animations sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant, le respect des autres, la patrie, la participation des enfants aux commémorations au travers d'expositions (dessins, photos...) et la construction d'une équipe de « référents jeunes citoyens ».

MDJ :



La nouvelle Maison des Jeunes est ouverte. Elle sera inaugurée le vendredi 23 septembre en soirée.

Cette inauguration sera suivie par une journée porte ouverte pour tous les Saussannais pendant laquelle seront animés différents ateliers sur la thématique de la prévention (multimédia, sites web, réseaux sociaux, addictions, santé...).

SPORT : MONDIAL 2017

En janvier 2017, le Championnat du Monde de Handball aura lieu en France avec quelques matchs à Montpellier !

En avant-première, les enfants des écoles primaire et maternelle ont pu s'exercer en tournoi et tester les jeux de la caravane du Mondial.

Ils ont également pu découvrir les mascottes du Mondial 2017 : ROK et KOOLETTE !

Merci aux bénévoles du Pignan HB pour l'organisation de cette belle journée sur notre Commune.



MAISON DES JEUNES



LA MDJ EN QUELQUES MOTS

La Maison des Jeunes est un espace pour les jeunes âgés de 10 à 17 ans et en priorité issus de la Commune. C'est un local ouvert à la sortie de tes cours et pendant les vacances scolaires...



L'adhésion annuelle est obligatoire pour venir à la MDJ.

PROJETS DE LA MAISON DES JEUNES

- **Ateliers artistiques** : dessin, street-art, customisation d'objet, théâtre, cirque, bricolage (modules, jeux de société...)...

- **Ateliers sportifs** : sports collectifs et individuels, nouveaux sports...
- **Multimédia** : jeux vidéo, montage photo, court-métrage, stop-motion,...
- **Soirées à thème** : jeux de société, cuisine & repas, vidéo-débat, tournoi billard & baby-foot, remue-méninges inter génération, interculturel...
- **Soirées partagées** : intergénération, interculturel...
- **Sorties** : escalade, patinoire, futsal, cinéma, bivouac...
- **Chantier/loisirs** : embellissement d'espaces communaux, création de mobilier...
- **Camps** en gestion directe.
- **Participation** à la vie locale.
- **Actions de sensibilisation** : la différence, la prévention, l'environnement, la santé...
- **Rencontres** intercommunales culturelles et sportives.
- **Stages culturels** : théâtre, cirque, texte & enregistrement hip-hop...
- **Séjours intercommunaux** : ski, pleine nature...

Maison des Jeunes

11 rue de la Mairie - 34570 Saussan
Tel : 04.67.50.75.58/06.30.69.43.70.

Mail : prj.saussan@yahoo.fr

Suivez les actualités sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/MaisonDesJeunesDeSaussan>

DES VACANCES HAUTES EN COULEURS !

(nouveau local, sortiessss, rencontre handicap, nuitée...)

PRINTEMPS 2016 !



MAISON DES JEUNES (suite)



PRINTEMPS 2016 !



MAISON DES JEUNES (suite)



Actions en 'interco'

« Parce qu'à plusieurs nous faisons plus de choses ! » (atelierssss, ballade éco-citoyenne, match hand-ball, run and bike)



VOILÀ L'ÉTÉ 2016 !

Le programme MDJ du mois de Juillet s'organise autour d'activités et sorties variées entre Sausannais et en 'interco' : duathlon + accrobranche, journée multisport, baignades, soirées (fête foraine, jeux, soirée festive, grillades, soirée wii), activité nautique, cuisine, rencontre handicap, bivouac, projets photo et vidéo, concours dessin à thème, ...

Aussi, une douzaine de Sausannais participeront aux différents séjours intercommunaux (de 6 à 17 ans) à Villefort en Lozère autour d'activités de pleine nature.

A LA RENTRÉE 2016 !

En Septembre : inauguration officielle de la MDJ, une grande manifestation autour du multimédia (jeux vidéo, réseau sociaux...), des moments partagés avec les parents et la population (ateliers repas, rencontres, débats...).

N'hésitez pas à téléphoner ou venir nous rencontrer pour toutes informations et participer à nos actions car 'la jeunesse n'a pas d'âge' !

A très bientôt
Jordane MADEUF
 06.30.69.43.70.

RÉTROSPECTIVE MARS

CARNAVAL



RÉTROSPECTIVE MARS A AVRIL

FÊTE DES MAMIES ET PAPIS (MARS)



CONCERT FLAMENCO AVRIL



EXPOSITION IMPULSION (AVRIL)



RÉTROSPECTIVE AVRIL A MAI

CONCERT COMPAGNIE ITALICA (AVRIL)



CEREMONIE DU 8 MAI



CONCERT RUSSE AVEC ZIMA (MAI)



Etat Civil



NAISSANCES



ILS SONT ARRIVÉS

Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue à :

MOURIES Siloé, Agathe, Zia le 29 février 2016

BOURGAL Inaya, Hélène, Fatma le 28 mai 2016

VIEZ Lenny, Christophe, Pascal le 30 mai 2016

REMERCIEMENTS

M. **GALZIN** et ses enfants, remercient M. **VERA** Joël, maire de Saussan, son Conseil Municipal, les employés de mairie et ceux des écoles et les habitants de Saussan, pour leurs gestes de soutien et de sympathie, suite au décès de Mme **GALZIN** Jocelyne.

ILS NOUS ONT QUITTÉ

M. **BARRANDON** René, Marius le 5 janvier 2016

Mme **PLANTARD** Jacqueline, Augusta, Fernande veuve **RAMBALDI** le 8 janvier 2016

M. **REGNAULT** Joël le 26 mars 2016

M. **GHEZIEL** Mourad le 11 avril 2016

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES

BRAVO A MARINE MARX

ELLE JOUE DU BÂTON POUR GAGNER DES GALONS

Marine Marx pratique le twirling bâton depuis 2011

Le twirling est un sport d'adresse qui demande beaucoup d'agilité et d'endurance. Très populaire aux Etats-Unis, sa pratique s'est répandue dans toute l'Europe et la France lui attribue chaque année des compétitions nationales.

Passionnée par cette discipline, Marine s'entraîne avec assiduité. Son talent et sa détermination sont vite récompensés.

2014 sera l'année de ses premières consécutions. Elle participe au Bâton d'Or où elle se classe 1ère au solo 1 bâton et 3e au solo 2 bâtons. Sélectionnée aux Championnats d'Europe à Ostende (Belgique) elle se classe 4e à la présélection et en finale termine 6e.

La même année elle participe au Grand National qui a lieu à Valences (Drôme). Elle se classe 2e au solo 2 bâtons (Vice championne de France).

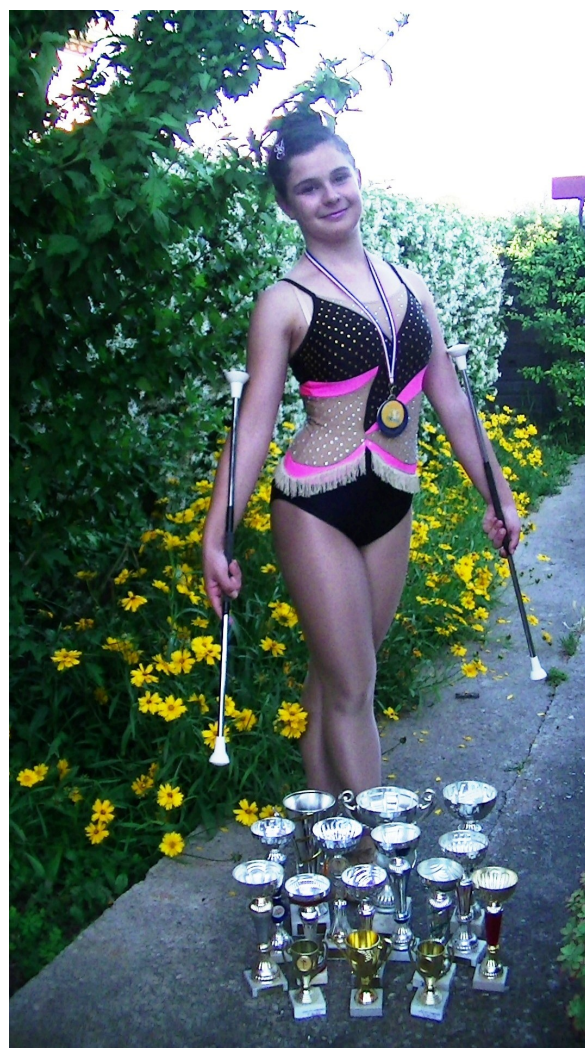
En 2015 elle arrive 3e au solo 2 bâtons au Grand National qui a eu lieu à Sélestat (Alsace).

Une belle carrière de sportive se dessine pour elle.

Quelques déboires de club ralentissent sa progression mais n'arrête pas pour autant sa détermination.

En 2016 elle rejoint le Club de Béziers qui soutient ses compétences et la prépare au Grand National de Vichy. Elle se classe 1ère aux 2 bâtons à la présélection et 4e en finale en intermédiaire cadette. Aujourd'hui Marine a retrouvé toute sa confiance dans ses capacités et un grand avenir de performeuse se présente devant elle.

Bravo Marine !



VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



« Association La joie de lire »

Bientôt l'été, les vacances et du temps libre pour la lecture.



Venez découvrir nos collections et nos derniers achats.

La bibliothèque sera ouverte le mercredi de 17h à 19h durant les mois de Juillet et d'Août.



ÉCOLE MATERNELLE

ECOLE MATERNELLE
La MARELLE



MODALITES D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016 - 2017

Ecole Maternelle « La Marelle »
Place Joseph DELTEIL
34570 SAUSSAN

A l'attention des parents :

Avant de vous adresser à l'école maternelle, présentez-vous d'abord à la mairie de Saussan qui vous délivrera **un certificat de préinscription.**

Contact Mairie de Saussan : 04.67.47.73.32

Ensuite, afin de valider l'inscription de votre enfant, adressez-vous directement à l'Ecole Maternelle au

04.67.47.78.97 à partir du 09 mai 2016.

La Directrice vous proposera un rendez-vous pour les
matinées d'inscription du mois de Juin.

Les documents suivants vous seront demandés :

- ✓ Le certificat de préinscription délivré par Monsieur Le maire + certificat de radiation de l'école précédente en cas de déménagement.
- ✓ une fiche d'état civil ou une photocopie du livret de famille,
- ✓ un document attestant que l'enfant a subi les **vaccinations obligatoires** (ex : photocopie du carnet de santé).

La Directrice, Mme FABRE

VIE ASSOCIATIVE

ÉCOLE MATERNELLE

LUNDI 21 MARS, tous les 'MOYENS' sont partis à **Lavérune** pour participer à différents ateliers de motricité avec des enfants d'autres écoles maternelles !

Cette journée a été bien remplie ! La preuve en image ...

Remerciements à la **Municipalité** et à l'**Ecole maternelle de Lavérune**, au personnel d'**Hérault Sport** et à **M. JOUVE** Conseiller Pédagogique coordonnateur de cette journée.

Jeux partagés dans les salles intérieures



Jeux des balles brûlantes



Parcours géants



Découvertes d'objets roulants de différentes sortes !



Moment de partage de chants, danses à la fin de la journée



Entraînement physique sur plusieurs



VIE ASSOCIATIVE

ÉCOLE MATERNELLE (SUITE)

**Jeudi 31 mars, les grands sont allés
au Musée FABRE à Montpellier !**



Sous la forme d'une promenade au sein du musée Fabre, la visite leur a permis de découvrir le lieu et ses collections.

Qu'est-ce qu'un musée ? Qu'y voit-on ?

Que viennent y faire les visiteurs ? Pourquoi est-ce aussi grand ? Qui était Monsieur Fabre ? Comment fait-on entrer les tableaux gigantesques ? Comment sont placés les cadres ? ... Au fil des questions et des observations faites durant la visite nous avons appris beaucoup de choses.



Les GRANDS de l'école maternelle ont participé au concours sciences des « TROUVETOUT » sur le thème de la Lumière.

Après avoir mené plusieurs expériences autour de la lumière, ils ont présenté leur travail de recherche sur un panneau. Les panneaux réalisés dans le cadre du concours seront exposés au gymnase de la Faculté d'Éducation à Montpellier dès le mercredi 8 juin.

Les gagnants remporteront du matériel scientifique pour leur école ...

Une exposition aura lieu à l'école maternelle après récupération du panneau à la fin du mois de juin.

Bonne chance à eux !



ÉCOLE PRIMAIRE

Grand Défi « Vivez Bougez »

La classe des CE2-CM1 a participé au GDVB du 21 mars au 17 avril 2016, comme plus de 6000 élèves de l'Hérault et du Gard.

Pendant un mois, l'objectif du GDVB est de promouvoir l'activité physique si importante pour la santé des enfants et de leur famille. Parents et enfants ont tenté d'adopter des comportements visant la pratique d'une activité physique : marcher, jardiner, faire du sport... bref, bouger. Chaque fois qu'une activité physique est réalisée durant un quart d'heure l'enfant gagne un cube énergie !

Durant ce mois, les élèves ont donc cumulé de nombreux cubes énergie pendant les activités sportives ou de la vie quotidienne avec le soutien de leurs parents ou frères et sœurs...

Trois temps forts ont marqué cette période :

- la course des familles sur le stade de Saussan a attiré de nombreux participants le dimanche 3 avril.
- La randonnée découverte du grand chêne de Védas



- et cueillette des asperges le dimanche 10 avril a été un succès.
- enfin, le parcours sportif organisé dans la cour vendredi 15 avril a plu à tous les élèves de l'école qui étaient invités.

Pour finir, la classe a été tirée au sort pour participer à la grande récompense le vendredi 13 mai au palais des sports de Montpellier. La fête était WAOUH !!!

Pour plus d'informations, rendez vous sur www.gdvv.fr



VIE ASSOCIATIVE

ALAE-ALP-ALSH - LA GALINETTE



Encore un cycle passé. Les enfants ont activement participé aux ateliers périscolaires. Nous attendons avec impatience les beaux jours et les jeux d'eau, une initiation au tennis est proposée ainsi que bien d'autres ateliers afin de satisfaire le goût de beaucoup. Merci aussi pour l'investissement des enseignants et de l'association des parents d'élèves (APESA).

Pour les vacances d'avril les enfants ont bravé leur peur en caressant un python royal à la ferme aux crocodiles de Pierrelatte, ils se sont promenés le long des sentiers du zoo du Lunaret et visité la serre amazonienne. Une magnifique promenade contée dans le village offert par la bibliothèque municipale ainsi qu'une visite et expérimentation des lances avec la caserne de Pignan. De vrais héros. Nous les remercions tous très vivement. Une partie de pétanque intergénérationnelle a été organisée sans oublier les activités manuelles et nos cuistots en herbe qui nous ont confectionné de nombreux goûters.



Nous préparons activement les vacances d'été et la nouvelle rentrée scolaire. Merci beaucoup aux parents

et aux enfants qui nous témoignent leur satisfaction. N'hésitez pas à nous contacter pour des nouvelles idées ou pour des propositions d'amélioration de nos services. Nous restons à votre écoute.

L'équipe ALP/ALSH



LE TAMBOURIN



NOUVELLE SAISON

Après un hiver prodigue en petites pluies du samedi, le tambourin redémarre.

Ce sont d'abord les enfants de l'école primaire qui ont repris les activités avec Virginie VIDAL, **le mardi de 16h à 17h**, durant le deuxième trimestre.

Et depuis la rentrée du printemps, l'animateur bien connu de Comité Départemental, Kevin RIGAL, est de retour dans les écoles de Saussan, jusqu'à la fin de l'année. Nous remercions ces deux animateurs, qui font découvrir aux enfants de Saussan, et de façon ludique, le plaisir de s'amuser en sport collectif, mais aussi les techniques propres au jeu de tambourin !

Quant aux adultes, ils redémarrent les entraînements de **10h30 à midi, le samedi matin**.

Cependant, il ne faut pas croire que ce créneau de tambourin est réservé aux seuls membres de l'équipe. Cette année, le club propose à cette heure-là une initiation à tous ceux qui veulent découvrir le tambourin, et à tous ceux qui souhaitent pratiquer dans la bonne humeur un exercice physique, sans s'astreindre à une présence régulière. Donc, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, que ce soit pour observer le jeu, ou s'y essayer un peu !

L'entraînement est ouvert à tous les amateurs et aux curieux qui ont envie d'essayer ou de regarder. Le club

fournit le matériel nécessaire.

Deux nouveautés, ce printemps :

- La Maison des Jeunes vient d'ouvrir ses portes et utilise le terrain de tambourin pour tous jeux de balle, sous la houlette de Jordane.
- Le 14 mai à partir de 14h, sur le terrain de tambourin et ses abords, a eu lieu une rencontre présentant « les Jeux traditionnels languedociens » ; cette animation était organisée par l'association intercommunale « D'ici-d'alà ». Notre club de tambourin « Lo Joc » s'est associé à cette manifestation.

Il s'agissait de découvrir les règles et l'histoire de ces jeux, qui rassemblaient les habitants de nos villages, et donc de pratiquer ou de s'initier :

- à la pétanque
- aux quilles
- au tambourin,
- ...et le tout dans la convivialité, comme toutes les activités de l'association « D'ici D'Alà » !

Cette rencontre était proposée gratuitement, à toutes et à tous, quels que soient leur âge et le niveau. L'essentiel était de passer un bon moment ensemble ; et les passionnés ont partagé leur enthousiasme avec tous les participants !

Le club JTS (Joc-Saussan-Tambourin)
Tel : 04 67 47 77 07 ou 04 67 47 82 24

CLUB des Collectionneurs «VÈNE & MOSSON»

Le club travaille toujours assidûment à la création de nouvelles expositions.

La première concerne le cyclisme, que nous présenterons au château de Lavérune le **Dimanche 5 juin**.

Concernant la ville de Saussan, à l'initiative du conseiller à la culture, nous préparons une exposition sur « Les amours » ! Qui sera présentée au centre culturel en fin d'année.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés afin que vous soyez nombreux à venir apprécier nos travaux.



A très bientôt.

LE FOYER RURAL

☺ L'ATELIER D'ART et PATRIMOINE

Le samedi 28 mai Isabelle MAS a emmené ses adhérents à Marseille au musée d'archéologie méditerranéenne et au Mucem.

D'autre part, elle propose à tous (adhérents et non adhérents) une sortie le **samedi 25 juin** : la visite du centre d'Art « La Panacée » et une expo au « carré Ste Anne ».

Inscriptions au 04 67 69 56 23 ou par mail.



☺ LES SPECTACLES OU AUTRES MANIFESTATIONS

* Comme tous les ans, le **marché aux plantes** a rencontré un vif succès le **dimanche 10 avril** avec toujours la même ambiance conviviale. Le soleil était avec nous. Notre fournisseur, la Pépinière du 'Mas Arjo' RN 113 à Mèze, a toute notre gratitude pour sa fidélité et la qualité de ses produits.

La convivialité était également autour du vide grenier avec toujours autant d'exposants même venant de villages voisins.

* Les **grillades** des sections « marche » et « jeux » ont eu lieu le vendredi 27 mai au centre culturel. Les **randonneurs** sont partis du 30 mai au 4 juin dans l'AUBRAC près de LAGUIOLE.



➤ Spectacle de Théâtre enfants : entrée gratuite

Le **samedi 28 mai à 18h30** au Centre Culturel, le groupe d'enfants de la section théâtre ont joué sur scène une pièce créée par eux. Le thème cette année était le journalisme.



➤ Exposition dessins/peinture :

Les travaux effectués par les adhérents de l'activité dessin/peinture furent exposés au centre culturel le week-end du 4/5 juin.

➤ Spectacle de Guitare : entrée gratuite

Le **dimanche 12 juin à 18h**, nos guitaristes vous ont fait partager le fruit de leur travail de l'année.



➤ Spectacle de danse (Zumba, hip hop, step...) : entrée payante (5 euros)

Le **samedi 25 juin à 19h** Julie Bouriche, notre professeur de zumba organise au centre culturel un gala de danse avec ses adhérents de Saussan et de St-Jean-de-Védas.

NB : Pas de fête du sport organisée par la mairie cette année.

Contact : tel/fax 04 67 69 56 23 ou
foyerrural.saussan@orange.fr

VIE ASSOCIATIVE

Compagnie LE CLOWN DU SPECTACLE



Le spectacle continue....

Ça se discute

Le théâtre est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin.

Le théâtre est donc un service public, tout comme l'eau, le gaz et l'électricité.

Les comédiens ne méprisent rien, ils s'obligent à comprendre au lieu de juger.

Les moyens financiers consacrés à la culture accusent une baisse flagrante...

Cette liberté d'expression et de création qu'on essaie parfois d'étrangler avec les restrictions budgétaires et de l'indifférence, vous devez la défendre en allant à la rencontre du Spectacle Vivant.

Si dans les villes et les villages il n'y a plus d'argent pour la culture, ça va devenir un truc d'élite alors que c'est un formidable outil d'éducation permanente.

Quand je m'observe, je m'inquiète.

Quand je me compare, je me rassure.

Nous devrions méditer cette célèbre maxime ; c'est ce que nous faisons chaque fois que nous traversons une période de doute, quand nous nous sentons incapable de trouver des solutions à nos problèmes. Évidemment, tout n'est pas réglé pour autant et la difficulté demeure, cependant l'espérance reste l'essentiel. La joie que nous pouvons partager avec le public l'exprime bien !

Merci à « L'ECHO CITOYEN » de nous permettre de nous exprimer sur notre passion et notre raison d'être : **le Théâtre Clownesque.**

Pour la Compagnie.
Jean-Pierre FREZES

« Les acteurs jouent, comme jouent les enfants, avec sérieux et avec joie... C'est ce plaisir que

nous provoquons, que nous partageons, ce plaisir à consommer sans modération... »

Depuis qu'existe la **Compagnie Le Clown du Spectacle**, cette vocation guide ses actions.

Cet enchantement, nous venons de l'éprouver à nouveau avec intensité le 23 janvier à Frontignan avec **Carmen... dis-moi que tu m'aimes** puis à Lavérune le 3 avril avec **'Mélodies en clown majeur'**.

Incontestablement, le public fait partie du spectacle et ce fut avec une belle intensité en ces deux occasions. De l'accueil au départ des spectateurs, ce furent des soirées magnifiques, avec en échange d'au-revoir, un souhait : « Que cette magie dure longtemps et atténue les grisailles ambiantes ! » Les réactions amusées, sonores en rires, en protestations, les silences complices, l'interactivité des grands et des petits pour soutenir la danseuse, la violoniste des rues, encourager Peppino ou le conspuer, ... Tout fut joie ! Répéter, c'est se critiquer, se réinventer, nous le faisons régulièrement avec sérieux ; jouer, c'est aboutir, donner, recevoir, partager.... Nous nous projetons encore et encore pour que souvent renaissent de tels moments, peut-être différents, peu ou prou mais heureux, avec vous !...



AMITIÉS & LOISIRS



La fête des mamies et des papis a rassemblé les générations au plus grand plaisir des participants. Les enfants nous ont émerveillé par leur habileté, en nous faisant partager leur enthousiasme pour la danse sévillane. Merci à eux ainsi qu'à leur professeur.



Leurs aînés nous ont entraîné dans des danses « Country » endiablées. Quelle énergie ! Merci à toutes et tous.



L'élection de la super mamie et du super papi ainsi que le goûter ont clôturé ce bel après-midi.

Une quarantaine de personnes participaient à la conférence sur la prévention des risques liés aux chutes qui sont la cause de 24% de mortalité chez les personnes âgées (contre 6% dans la population générale). Elles sont la 3^e cause d'entrée en maison de retraite. Des conseils utiles pour chacun : chaussures adaptées, alimentation, équilibre, comment se relever...

Merci à l'Arcopred qui a pour mission la prévention et le dépistage pour nous garder en bonne santé..

Les sorties d'une journée en covoiturage continuent mais de plus en plus d'adhérents veulent participer et nous manquons de conducteurs avec voiture.

Nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés qui pourraient participer. Contact : **Françoise Souque au 04/67/47/80/37 Merci.**

Le séjour organisé par la Fédération Générations Mouvement à Roquebrune sur Argens approche. . De nombreuses excursions ainsi que des soirées seront organisées et nous promettent une agréable semaine.

Pour l'année prochaine, nous préparons un voyage en Norvège avec l'agence Eva's Voyages. Il se déroulera du **4 au 11 Juillet 2017**. Pour plus de renseignements contactez **Jacqueline Rodriguez ou Françoise Souque**. En octobre quelqu'un de l'agence viendra parler du voyage et répondre à toutes les questions.

A très bientôt

LE CHANT DE LA MOSSON



« LE CHANT DE LA MOSSON » REVIENT

'Le chant embellit la vie et ceux qui chantent embellissent la vie des autres (Zoltan Kodaly)'

Dimanche 26 juin, en fin d'après-midi, vers 18h, la chorale « Le Chant de la Mosson », bien connue de tous ici, nous invite à assister à la restitution du travail de l'année.

Ce petit concert amical promet de nous faire passer un agréable **moment musical**.

« Le Chant de la Mosson » revient régulièrement dans notre village et attire chaque fois un public nombreux.

Plusieurs Saussannais sont d'ailleurs des choristes assidus et font partie de cet ensemble depuis sa création.

Nous vous invitons tous à venir au Centre Culturel écouter ce chœur, dirigé par son chef Guy Boucher, qui va nous « en-chanter » en cette fin d'après-midi récréative.

Un buffet sera offert par la chorale pour terminer cette soirée amicale !

VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FÊTES



Voici venir l'été et avec lui de nombreuses manifestations festives.

Pour commencer la traditionnelle fête locale **les 1 2 et 3 juillet 2016**.

VENDREDI 1/07/16

19h : Apéritif offert par la municipalité

21h-1h : Soirée dansante avec L'orchestre Exit

SAMEDI 2/07/16

11h : Concours de belote (place de la fête)

11h : Concours de Pétanque Parents-enfants gratuit

15h : Concours de Pétanque en triplettes montées

Inscriptions : 5€/personne

Dotations : 50 € + Mises

19h : Apéritif dansant

20h : Repas : Charcuterie/Macaronade/Tarte aux pommes/1 verre de vin

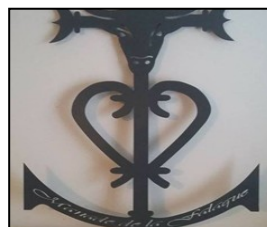
12€ / Adulte - 8 €/Enfant

21h-1h : Soirée dansante avec L'orchestre Sortie de Secours



DIMANCHE 3/07/16

10h30 : Manifestations taurines à la Manade La Falaque



12h-14h : Apéritif dansant avec Ricoune à la Manade La Falaque - **Restauration sur place**



15h-18h : Bubble foot sur le stade Firmin Cailhol : **Gratuit adulte et enfant**

19h : Apéro Disco : à vos perruques !!!!

20h : Repas tiré du sac

21h-0h00 : Soirée dansante avec DJ HUGO



Pour suivre le :

MERCREDI 13/07/16

20h : Repas tiré du sac place des écoles
La municipalité offre la saucisse

23h : Feu d'artifice organisé par la municipalité
Buvette et Soirée dansante avec DJ.





AGENDA

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

SAMEDI 18 JUIN A PARTIR DE 19H00

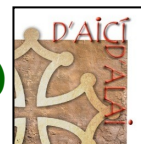
TOTAL FESTUM

Centre Culturel ou cour des écoles si beau temps - Entrée libre

À PARTIR DE 19H00 POT DE L'AMITIÉ ET REPAS 'TIRÉ DU SAC'



BALETI : CASTANHA É VIN NOVEL
(BUVETTE D'AICI D'ALAI)



Ils puisent des chansons et des airs à danser dans le répertoire traditionnel occitan.

Vielle à roue, accordéon, chants et rythmes se combinent pour offrir un son dans le plus pur esprit du baléti populaire. Castanha é Vinovèl incitent et invitent à la danse le public, toutes générations confondues.



VENDREDI 24 JUIN 21H00

FEU DE LA SAINT-JEAN

Avec la compagnie 'BÉLUGANE'

DÉPART PLACE DE LA FONTAINE A 21H00



Défilé aux lampions dans les rues du village accompagné de fifres, hautbois du Languedoc, cornemuses et percussions méditerranéennes - animation défilé et spectacle de :

4 musiciens et 1 circassien (danse/échasses/jongle/spectacle de feu) tous professionnels.



**Buvette et Snack proposés par le
Comité des fêtes**



AGENDA



SAMEDI 25 JUIN A 19H00

SPECTACLE DE DANSE

CENTRE CULTUREL

Entrée payante : 5 euros

Gala de danse (zumba, hip hop, step...) avec les adhérents de Saussan et de St-Jean-de-Védas

JUILLET

FÊTE LOCALE 1, 2 ET 3

PLACE DES ÉCOLES

VENDREDI 1 A PARTIR DE 19H00



- 19h00 Apéritif offert par la municipalité
- 21h00-1h00 Soirée dansante avec l'orchestre Exit

SAMEDI 2 A PARTIR DE 11H00



- 11h00 Concours de pétanque & Belote
- 15h00 Concours de Pétanque
- 19h00 Apéritif dansant + Repas
- 21h00-1h00 Soirée dansante avec l'orchestre Sortie de Secours

DIMANCHE 3 A PARTIR DE 10H30



- 10h30 Manifestations taurines à la Manade La Falaque
- 12h00-14h Apéritif dansant avec Ricoune à la Manade La Falaque - restauration sur place
- 15h00-18h00 Bubble foot sur le stade Firmin Cailhol
- 19h00 Apéro Disco
- 20h00 Repas tiré du sac
- 21h-00h00 Soirée dansante avec DJ Hugo

AGENDA

FÊTE NATIONALE

MERCREDI 13 JUILLET A PARTIR DE 19H00

RDV place des écoles



20h00 : Repas tiré du sac - La Municipalité offre la saucisse



23h00 : Feu d'artifice tiré du Stade municipal.

La soirée sera prolongée par une buvette et DJ assurés par le comité des fêtes



JEUDI 14 JUILLET A 11H30

Centre Culturel



Réception pour les du **médailles** travail

Et les nouveaux **Bacheliers 2016**



Après la cérémonie, la municipalité vous convie à l'a-péritif

AFIN DE N'OUBLIER PERSONNE, FAITES-VOUS CONNAÎTRE À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

En cas d'absence ou d'empêchement à la réception du 14 juillet, vous pouvez :

- soit vous faire représenter par un membre de votre famille
- soit vous excuser par écrit

Dans le cas contraire, votre demande ne sera pas prise en considération.

AGENDA

DIMANCHE 7 AOÛT À 21h30

Cour des écoles

Entrée libre

"La Métropole fait son cinéma"



L'Auberge Espagnole de Cédric Klapisch : Comédie de 2002

Durée : 2 heures

Xavier, un jeune homme de vingt-cinq ans, part à Barcelone pour terminer ses études en économie et apprendre l'espagnol. Cette langue est nécessaire pour occuper un poste, que lui promet un ami de son père, au ministère des finances. Mais pour ce faire, il doit quitter sa petite amie Martine, avec qui il vit depuis quatre ans. En Espagne, Xavier cherche un logement et trouve finalement un appartement dans le centre de Barcelone qu'il compte partager avec sept autres personnes. Chacun de ses colocataires est originaire d'un pays différent.

DIMANCHE 04 SEPTEMBRE À 9h30

Centre culturel

Entrée libre

LE FORUM DES ASSOCIATIONS



Le mois de septembre sonne la rentrée des classes mais aussi celle des associations.

Cette manifestation citoyenne, conviviale, festive, est l'un des rendez-vous incontournable de la rentrée, qui s'adresse à un public intergénérationnel.

Le forum est l'occasion pour les associations de présenter leurs activités, proposer des animations et rencontrer le public. Venez profiter de cette journée pour découvrir les associations de la Commune, trouver une action de bénévolat ou vous inscrire aux activités sportives et de loisirs !

NOS COMMERCES

Notre producteur André PRUNET : **SAUSSAN BIO**

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des saisons et de la production. Pour les connaître consulter : <http://saussan-bio.fr>



LA PISE À LUDO

La pizza qu'il vous faut !

OUVERT TOUS LES SOIRS DE 18H00 A 21H30

Fermé le mardi - TEL : 07 78 70 39 05



TABAC-PRESSE -ALIMENTATION



Lundi au vendredi de 7h00-13h00 et de 16h00-20h00

samedi de 7h30-13h00 et de 16h00-20h00

dimanche de 7h30 à 13h00 - Fermé l'après-midi

isabelle
**COIFFURE MIXTE
A DOMICILE**

Secteur d'Activité
SAUSSAN
ET VILLAGES AUTOURS

N° SIRET: 514 655 547
TEL/06.29.45.46.87

Coiffure Mixte
Monique Belmonte

OUVERTURE
de 8h à 19h
sauf le Lundi

10 rue de Belbezeth - 344570 SAUSSAN - 04 67 47 91 10



SON MARCHÉ CAMPAGNARD LE
DIMANCHE MATIN

Coquillages, fruits et légumes,
charcuterie, viande
et son fromager.

Ce marché est habituellement ouvert de
7h00 à 13h00. Ces horaires peuvent varier en
fonction de la météo et de la saison.

MOULIN DE L'OLIVETTE

6 AV. DU Gal DE
GAULLE
34690 FABREGUES
06.80.31.07.84
06.78.55.88.53



Pascale et Cyril
SORIA
Propriétaire
récoltant

Emmanuel B

Coiffure Mixte

Bijoux fantaisies et accessoires

Spécialisé en coiffures de mariées et de soirées

15 Bis rue du Colombier

34570 SAUSSAN

04.67.47.31.04

VIE PRATIQUE

MAIRIE

13 rue de la Mairie

34570 SAUSSAN

Accueil: 04-67-47-72-32

Fax: 04-67-47-68-03

Mail: mairie-de-saussan@wanadoo.fr

HORAIRES

(voir plus bas horaires d'été)

lundi , mardi, jeudi et vendredi de

8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Le mercredi matin de 8h30 à 12h00

Le samedi matin de 10h00 à 12h00

Fermé les après-midis du mercredi et le samedi

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

04-67-47-77-49

ÉCOLE MATERNELLE

04-67-47-78-97

CANTINE : 06-77-17-30-78

LA POSTE

Tel: 04-67-47-99-23

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00

Le samedi de 9h00 à 11h00

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Appelez au préalable pour prendre rendez-vous à la maison de l'agglomération de Pignan au :

04-67-50-49-51

ACCUEIL LOISIRS ENFANCE

BIBLIOTHÈQUE

04-67-47-50-33

C. C. A. S.

Mme Muriel GANGA

Sur rendez-vous au 04.67.47.72.32

Sauf pendant les vacances scolaires

POLICE MUNICIPALE :

04.99.64.63.65 ou 06.71.58.43.52

NUMÉROS D'URGENCES

Pompiers : 18

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas : après 19h00

Composer le : 04-67-99-45-70

Police secours : 17

Horaires d'été du 11 juillet au 28 Août

LA MAIRIE : lundi au vendredi de 8H30 à 12H - Fermée les après-midis et le samedi matin

LA POSTE : lundi au vendredi de 9H à 12H - le samedi de 9H à 11H

Calendrier Bulletin Municipal

Date de Parution	Date limite de réception
15 Septembre	15 Août
15 Décembre	15 Novembre

Tous les articles ou autre demande sont à envoyer à **(impérativement)** :

lejournaldesaussan@orange.fr

Suivez les actualités sur la page du site internet de notre Commune :

www.saussan-herault.fr



Saussan



22 23 24
Juillet 2016

L'Improvisation
dans les Arts

DANSE

POÉSIE

THÉÂTRE

SLAM

MUSIQUE

ARTS PLASTIQUES

STREET ART

A VOIX NUE

Informations

Résidence d'artiste du 11 au 24 juillet 2016

Une résidence d'artiste c'est donner la possibilité à un créateur de disposer d'un lieu pour lui permettre de développer sa recherche. Marc Calas sera accueilli au Centre Culturel à partir du 11 juillet afin de concevoir l'oeuvre qu'il présentera le temps du festival.

La Clastra

Une immersion sonore

Une fratrie (quatre frères et sœurs) qui pourrait, devrait faire penser à celle du Petit Poucet ou de Peter Pan, emménage dans ce salon. Objets, mouvements, déplacements, frôlements, voix, souvenirs ; pendant 45 minutes, ce salon s'anime et accueille « les bruits de la vie » et les confidences d'une fratrie déracinée.



SEANCES au Centre Culturel

Vendredi 22 juillet

17h - 18h - 19h

Samedi 23 juillet

17h - 18h - 19h

Dimanche 24 juillet

17h - 18h - 19h

Jauge : 12 personnes

Public à partir de 15 ans

Atelier de danse 22 juillet 2016

22 juillet 2016 14h - 15h30 Centre Culturel
Amélie Durand, chorégraphe.

Cet atelier est en lien avec la performance dansée du soir et est proposé par les danseuses professionnelles de la cie contraste. Accessible à tous, de 7 à 100 ans, que vous soyez danseur ou non, quelle que soit votre condition physique.

Prix : 10 Euros

inscription 06 74 07 84 20

cie.contraste@gmail.com

www.ciecontraste.com



Pour avoir plus d'informations sur le Festival à ce jour...

saussan culture facebook

festivalherbesfolles.com

Le Parisien rubrique festival

Le guidedesfestivals.com

D'autres parutions sont prévues

CONFERENCE DE PRESSE : mardi 5 juillet 18h30 Café Gazette à Montpellier (Ouvrte à tous)



Vendredi 22 juillet 2016
17h30 - 19h

L'aquarelle : Guy de Rosso

L'aquarelliste n'a pas droit au retour, à la correction. Il œuvre dans l'instant avec l'assurance de ses mains qui dirige les flux, la densité de la matière et les interférences des couleurs.



Les encres : Jean-Pierre Rose

Empreintes, papiers pliés, taches d'encre, décalcomanies... Les procédés techniques atypiques de création exploitant le hasard sont nombreux et riches d'inventions.



La calligraphie : Michel Redal

Art du graphisme de la lettre, la calligraphie est une maîtrise du geste présent. C'est une improvisation selon des normes. Pas de retouches.



ENTREE LIBRE
Bar et snack



Vendredi 22 juillet 2016

Groupe La Sonophonie 20h30

La voix nue c'est du souffle vital qui s'accorde et s'entremêle avec le grain si particulier et unique de chacune des choristes. 9 femmes vont explorer des improvisations autour d'un répertoire varié. Le son devient alors événement transitoire, éphémère comme toute performance.



Compagnie Contraste 21h30

La magie du corps en mouvement est envisagée comme une matière à nourrir face aux habitudes, modes et conformismes... Une matière à nourrir pour faire émerger un état d'éveil. Un jeu d'équilibre entre construction, surprise et instant est au cœur de ces recherches, envisagées comme une matière à partager.



Groupe Neenboo 22h30

Un panel de musiciens aux origines et influences toutes aussi hétérogènes que complémentaires. Un monde musical à part, jouant avec des sonorités orientales évanescentes aux ampleurs électroniques, le tout soutenu par des rythmiques latines et funk ensorcelantes invitant le public à prendre part à un voyage auditif



ENTREE LIBRE
Bar et snack

Samedi 23 juillet 2016

Conférence

L'art de la tache

18H-19H

Jean-Pierre Rose

De l'éponge antique de Protogène aux images d'Oscar Dominguez, de Max Ernst ...



LA CLAUSTRA

17H-18H-19H

Marc Calas (12 places par séance à partir de 15 ans)

La Compagnie du Capitaine

21H

Apologie de l'instant furtif, du moment rare qui s'envole déjà, le spectacle d'impro se résume à un concept simple : le public donne un thème, une phrase, un mot, une réplique, les comédiens développent sur l'instant un sketch en rapport.



Trio ETM

22H

Concert d'improvisation musicale théâtralisé. Les musiciens s'emparent des codes musicaux liés à l'acte de représentation qu'est le Concert et les détournent.



ENTREE LIBRE

Bar et snack

Dimanche 24 juillet 2016

Arts visuels 18h

LA CLAUSTRA 17-18H-19H

Marc Calas

(12 places par séance à partir de 15 ans)



Les Rap'Elles

20H 30

Des maux, des mots, ça balance
chez ces filles dans une jeune
et rebelle poétique



Groupe Le Traitement

21H

Collectif d'artistes de la scène
Hip hop Montpelliéraine



Groupe TolZed

22H

Un groupe rap-groove au sens aigu du verbe

ENTREE LIBRE
Bar et snack